



# Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui de demandes de crédits d'un montant total de 197'200 fr. destinés à financer des travaux dans l'espace public et pour l'alimentation en eau potable

Monsieur le président,  
Madame, Monsieur,

## 1. Introduction

Dans ce rapport, le Conseil communal propose trois demandes de crédits d'investissements dans le domaine de l'espace public et dans celui de l'alimentation en eau potable. Ces investissements concernent l'installation d'un système de traitement des eaux par UV au puits de la Tertillière et d'un abri pour vélos à proximité de l'arrêt du bus de Cort'Agora ainsi que la plantation d'arbres à proximité des collèges.

## 2. Traitement des eaux du puits de la Tertillière

Suite à la contamination du puits de la Tertillière, le bureau Lab-Eaux, chargé du contrôle des eaux potables de la Commune, a proposé différentes mesures afin de prévenir la répétition de cet événement. La contamination du puits a vraisemblablement été causée par un débordement du canal de la Tertillière lequel s'est déversé dans la zone de captage située à proximité. L'eau du canal était contaminée par des bactéries d'origine humaine.

Des premières mesures vont être prises afin d'éviter un nouveau débordement. Mais, pour permettre la réouverture du puits pour la consommation d'eau potable, il est nécessaire d'équiper rapidement la station de pompage d'un système de désinfection par UV. Le bureau Lab-Eaux recommande également de remplacer la coupole protégeant le puits. La mise à jour du logiciel ainsi que la gestion informatique de la nouvelle installation UV à la Tertillière sont également nécessaires.

Les montants demandés sont les suivants :

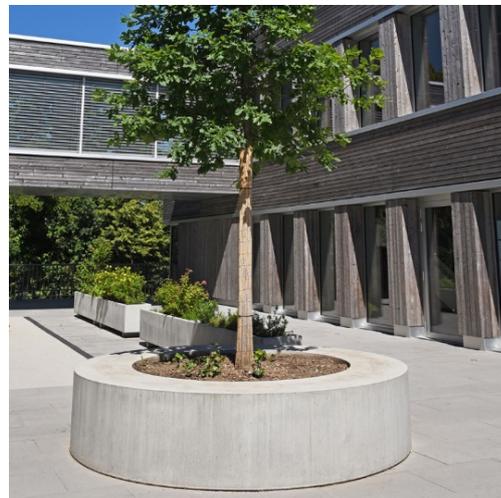
- |  |            |
|--|------------|
| • Système de traitement de l'eau par UV          | 80'000 fr. |
| • Remplacement de la coupole protégeant le puits | 9'000 fr.  |
| • Mise à jour du logiciel                        | 7'000 fr.  |
| • Gestion Informatique du système UV             | 5'000 fr.  |
| • Divers et imprévus                             | 9'000 fr.  |

pour un total de **110'000 francs**.

L'équipement du puits d'un système de désinfection est important pour assurer la pureté de l'eau potable et doit être réalisé rapidement pour pouvoir réutiliser ce puits. Comme il n'a pas été possible de procéder à une analyse détaillée pour cette demande de crédit, le Conseil communal propose de prévoir ~10 % pour des divers et imprévus. D'autres aménagements, comme le rehaussement de la digue du canal ou la pose d'une barrière autour de la zone de captage, sont également recommandés par le bureau Lab-Eaux. Ils ne sont pas aussi urgents et pourront faire l'objet d'une demande de crédit ultérieurement, après analyse complémentaire.

### 3. Plantation d'arbres aux collèges

L'évolution du climat conduit à une augmentation des jours de canicules. Les arbres jouent un rôle reconnu de régulation thermique en milieu urbain. En plus de leur ombre bienvenue les jours de grand soleil, le phénomène d'évapotranspiration permet de réduire la température sous leur frondaison. Le Conseil communal propose de planter trois arbres, un sur la place du village et un dans les cours nord et sud du collège. Leur implantation devra encore être étudiée en détail, car il faut leur offrir toutes les chances de développement dans ce milieu. De plus, la présence en sous-sol de conduites et de constructions (abris PC) ne permet pas de les implanter n'importe où. Finalement, il s'agit aussi de tenir compte du fait que la cour nord et la place du village sont utilisées comme parking par les habitants du centre du village, mais également pour l'installation des forains durant la fête de la vendange. Il est prévu d'installer ces trois arbres dans des fosses spécialement conçues pour cet usage qui sont entourées d'un petit muret en béton. Ce dernier fait office de protection pour l'arbre et également de bancs pour les écoliers. L'installation de ces fosses sera réalisée par une entreprise de construction, le Service des travaux publics se chargeant de la plantation des arbres. Le choix des espèces sera effectué par les jardiniers communaux en consultation avec des spécialistes des questions d'arborisation de l'espace urbain. Le montant du crédit demandé pour la plantation de ces trois arbres est de **26'000** francs.



En plus de cette installation, le Service des travaux publics procède régulièrement à la plantation de nouveaux arbres de même qu'au remplacement d'arbres malades ou vieillissants. Ainsi, une plantation est prévue le printemps prochain dans le parc des Tailles, afin de remplacer les arbres qui y ont dépéris. Le Conseil communal recommande également aux propriétaires privés de procéder dans la mesure de l'espace disponible à la plantation d'arbres, afin de contribuer au rafraîchissement de l'atmosphère.

### 4. Abris à vélos de Cort'Agora

Comme annoncé dans la réponse à la motion « Extension du réseau de vélos en libre-service Neuchâtelroule dans le haut de Cortailod », le Conseil communal propose d'installer un abri pour vélos destiné à accueillir les vélos en location et les vélos des usagers du bus, à proximité de Cort'Agora.



Le projet prévoit la mise en place d'un abri à vélos à une rangée destiné à accueillir les 10 vélos de Neuchatelroule et un abri à double rangée pour les vélos des usagers des transports publics (voir illustration). Deux rangées de supports permettront de cadenasser un total de 18 vélos privés sous cet abri. La place restante en dehors des abris sera équipée de système d'attache pour une douzaine de vélos supplémentaires.

Les travaux prévoient la mise en place d'une grave sur un géotextile et d'un revêtement final de 5 centimètres d'enrobé. Ce choix permet de résister dans le temps aux intempéries et de faciliter le nettoyage et le déneigement. La pente de la surface de l'enrobé permettra l'écoulement de l'eau de pluie vers un caniveau puis vers la grille se trouvant à proximité de l'arrêt de bus. Une bordurette de béton sera disposée sur le pourtour du parc à vélos dans le but de séparer les espaces en dur et ceux végétalisés. L'implantation prévue ne nécessite pas d'arracher d'arbres. Des fondations en béton serviront de support aux structures des abris ainsi qu'aux supports permettant de cadenasser les vélos hors abris. Une gaine électrique sera mise en place permettant dans le futur d'accueillir un système de recharge des vélos électriques. Le lampadaire existant sera déplacé afin de permettre un bon éclairage du parc.



La demande de crédit se compose des éléments suivants :

- |                               |            |
|-------------------------------|------------|
| • Travaux préparatoires       | 2'700 fr,  |
| • Terrassement et revêtements | 15'600 fr. |
| • Abris et supports           | 24'000 fr. |
| • Divers et imprévus          | 7'400 fr.  |
| • Honoraires                  | 7'000 fr.  |
| • TVA                         | 4'500 fr.  |

pour un total de **61'200 francs**.

## 5. Impact sur la durabilité

- Social :  
La fourniture d'eau potable fait partie des tâches fondamentales de l'Etat pour ces citoyens ; les travaux proposés permettent d'assurer à long terme la qualité de l'eau distribuée sur le réseau de Cortaillod. La plantation d'arbres vers le collège entourés d'un banc favorise les contacts entre les personnes qui prendront le temps de profiter de leur ombre.
- Économique :  
Les crédits proposés n'ont pas d'impact sur le volet économique de la durabilité.
- Environnemental :  
La plantation d'arbres aux alentours des collèges contribue à rafraîchir l'atmosphère à proximité des salles de classes et offre de l'ombre aux élèves lors des récréations. L'installation d'abris pour les vélos à proximité de l'arrêt de bus de Cort'Agora favorise la mobilité douce et les déplacements en transports publics.

## 6. Conclusions

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder les crédits destinés à financer des investissements dans le domaine de l'espace public et dans celui de l'alimentation en eau potable en adoptant le présent rapport et les arrêtés annexés.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 24 novembre 2022

Au nom du Conseil communal  
Le président      Les chefs des dicastères  
Philipp Hadorn      Olivier Félix  
Christian Haenseler

Réf. 011.000.1

h:\commune\direction\3\_conseil-communal\4\_rapports\credit-travauxespacepublic-puitstertillière\_jmp\rapp\_credit-travauxespacepublic-puitstertillière\_20221124\_jmp.docx

*PROJET*

---

## **Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 110'000 fr. destiné à financer la sécurisation du puits de captage de La Tertillière**

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 24 novembre 2022 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 ;

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des infrastructures et de l'énergie ;

Entendu la Commission financière ;

Sur la proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

Article premier : Un crédit de de 110'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer la sécurisation du puits de captage de La Tertillière.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50310.01 du chapitre 71010 « Approvisionnement en eau » et amortie au taux de 3 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortaillod, le 15 décembre 2022

|                           |               |
|---------------------------|---------------|
| Au nom du Conseil général |               |
| Le président              | Le secrétaire |
| Thierry Zesiger           | Denis Favre   |



